Département des Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE D'AUSSEVIELLE

Registre des arrêtés du Maire
Arrêté n° 19/2026

ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'AUSSEVIELLE,
Vu l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-25 et R.411-8,
Vu le décret 2008-754 sur l'aménagement de l'espace public,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I,
Considérant la demande formulée le 21 avril 2026 par la Société ERT TECHNOLOGIES à ARCANGUES,
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation pendant les travaux de production de DOE : audit réflectométrie - reprises mécaniques et optiques du réseau fibre optique FTTH, qui auront lieu, à compter du 11 mai 2026, sur toute la commune,

ARRETE :

Article 1er : Pendant les travaux qui seront réalisés à compter du 11 mai 2026 pour une durée de 60 jours, la circulation sera alternée manuellement dans toutes les voies où cela sera nécessaire.

Article 2 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par panneaux réglementaires conformes à la signalisation des routes, mise en place et sous la responsabilité de la Société ERT TECHNOLOGIES.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché aux endroits habituels, sera adressée à :
- Société ERT TECHNOLOGIES à ARCANGUES,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de SERRES-CASTET,
- Monsieur le responsable de la Police Municipale Intercommunale.

Fait à AUSSEVIELLE, le 21 avril 2026

Le Maire,

MAIRIE D'AUSSEVIELLE * Pyrénées-Atlantiques

David ANDRÉ